



# PLAN D'ACTION

2018 | 2019 | 2020

**POLITIQUE DU SPORT,  
DE L'ACTIVITÉ  
PHYSIQUE ET  
DU PLEIN AIR**



**Terrebonne**

*Une histoire de vie  
...active!*

# Avant-propos

L'ensemble des mesures du plan d'action triennal de la nouvelle Politique du sport, de l'activité physique et du plein air sont le fruit des discussions, propositions et échanges avec les citoyens, les organismes, les experts du milieu et les gestionnaires municipaux.

Les membres de la Commission des sports, du loisir et du plein air sont très enthousiastes des propositions reçues et sont convaincus de la pertinence et de la faisabilité de ces 28 mesures. L'échéancier de réalisation de l'ensemble de ces mesures s'arrimera avec celui d'autres projets d'envergure en cours de réalisation ou en voie de l'être (notamment le développement du pôle de la Croisée urbaine, du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels ou d'autres études déjà entamées).

## Orientation 1

### Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air

#### 1.1 Offrir des programmes, des activités et des événements de qualité

- 1.1.1 Bonifier la formation des surveillants-concierges et autres intervenants en matière de préparation des lieux de pratique
- 1.1.2 Analyser l'offre de service municipale en fonction des tendances et des besoins
- 1.1.3 Implanter un processus d'évaluation des programmes municipaux

#### 1.2 Améliorer l'accessibilité à la pratique

- 1.2.1 Implanter un service de prêt de matériel dans les parcs
- 1.2.2 Bonifier le programme *Loisir pour tous* en incluant les partenaires associatifs

#### 1.3 Promouvoir la pratique, les modes de vie physiquement actifs et les événements qui en font la promotion

- 1.3.1 Développer un partenariat avec les commissions scolaires en vue d'accroître la promotion des activités
- 1.3.2 Développer un calendrier des activités et des événements organisés par la municipalité et les organismes sur le site Web de la Ville
- 1.3.3 Établir, dans les lieux de pratique, une stratégie de diffusion de l'information relative aux activités et programmes
- 1.3.4 De concert avec les partenaires, réaliser des événements faisant la promotion du sport et de l'activité physique

#### 1.4 Favoriser la mobilité active sur l'ensemble du territoire

- 1.4.1 Évaluer la possibilité d'implanter un corridor cyclable sur la côte de Terrebonne
- 1.4.2 Implanter des circuits à distance préétablie pour les cyclistes, les marcheurs et les coureurs
- 1.4.3 Prolonger le réseau cyclable vers Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville (Petit train du nord)

#### 1.5 Encourager les comportements éthiques et écoresponsables

- 1.5.1 Promouvoir l'éthique dans le sport

# Orientation 2

## Consolider les environnements de pratique

### 2.1 Consolider le parc d'installations, d'aménagements et d'équipements destinés à la pratique

- 2.1.1 Revoir les espaces de remisage des équipements sportifs
- 2.1.2 Mettre à jour le plan directeur des parcs et espaces verts
- 2.1.3 Évaluer la situation en matière de patinoires extérieures
- 2.1.4 Procéder à l'étude d'implantation d'une nouvelle rampe de mise à l'eau
- 2.1.5 Réaliser les actions prévues au plan d'aménagement des équipements récréatifs dans le secteur de la Croisée urbaine

### 2.2 Animer les lieux de pratique

- 2.2.1 Développer une stratégie d'animation des lieux de pratique
- 2.2.2 Améliorer la signalisation routière (panneaux signalétiques) menant vers les parcs d'envergure ou dotés d'installations spécialisées

### 2.3 Renforcer la connectivité et la complémentarité des lieux de pratique

- 2.3.1 Développer des interconnexions entre les différents réseaux de transport actif, dont les interconnexions des réseaux cyclables et des réseaux pédestres

# Orientation 3

## Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu

### 3.1 Privilégier la complémentarité dans l'offre

- 3.1.1 Formaliser un mécanisme de concertation municipale-scolaire

### 3.2 Assurer un soutien au développement des organismes partenaires

- 3.2.1 Élargir les critères d'admissibilité des contributions financières aux organismes en incluant les membres de moins de 25 ans résidents de Terrebonne
- 3.2.2 Développer une stratégie de soutien des organismes dans la promotion et la diffusion de leurs activités

### 3.3 Favoriser le partenariat, le réseautage et la concertation au sein du milieu

- 3.3.1 Développer, en collaboration avec les partenaires, une structure de réseautage et de concertation
- 3.3.2 Réaliser des projets conjoints entre la municipalité et les organismes (exemples : formations, journées thématiques, événements, etc.)
- 3.3.3 Mettre à profit l'expertise du milieu lors de la planification et la réalisation de projets
- 3.3.4 Diffuser le calendrier d'entretien des lieux de pratique (particulièrement les parcs) auprès des organismes



**Terrebonne**  
*Une histoire de vie  
...active!*